PRÉFET
DE LA SOMME
Liberté
Égalité
Fraternité

Arrêté n° HCC/80/2020/12-M01

ARRÊTÉ

Portant modification de l'arrêté préfectoral n °HCC/80/2020/12 du 9 septembre 2020 portant habilitation de la société Mall & Market en vue d'établir les certificats de conformité attestant du respect des autorisations d'exploitation commerciale pour le département de la Somme.

LE PRÉFET DE LA SOMME

Vu le code de commerce et notamment Ses articles L. 752-23 et R. 752-44-2 à R. 752-44-6;

Vu la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018, modifiée, portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ;

Vu le décret n° 2004–374 du 29 avril 2004 modifiée, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 21 novembre 2018 portant nomination de Mme Myriam GARCIA, sous-préfète hors classe, secrétaire générale de la préfecture de la Somme ;

Vu le décret n°2019-331 du 17 avril 2019 relatif à la procédure devant la commission nationale d'aménagement commercial et au contrôle du respect des autorisations d'exploitation commerciale ;

Vu le décret n°2019-563 du 7 juin 2019 relatif à la composition et au fonctionnement des commissions départementales d'aménagement commerciales et aux demandes d'autorisation commerciale ;

Vu le décret du 20 juillet 2022 nommant M. Étienne STOSKOPF, préfet de la Somme, à compter du 23 août 2022 ;

Vu l'arrêté ministériel du 28 juin 2019 fixant le contenu du formulaire de demande d'habilitation pour établir le certificat de conformité mentionné au premier alinéa de l'article L. 752-23 du code de commerce ;

Vu l'arrêté préfectoral n °HCC/80/2020/12 du 9 septembre 2020 portant habilitation de la société Mall & Market en vue d'établir les certificats de conformité attestant du respect des autorisations d'exploitation commerciale pour le département de la Somme ;

Vu l'arrêté préfectoral du 23 août 2022 donnant délégation de signature à Mme Myriam GARCIA, sous-préfète hors classe, secrétaire générale de la préfecture de la Somme ;

Vu la demande de modification d'habilitation adressée par voie télématique le 10 août 2022, et complétée les 10 novembre et 28 décembre 2022, par la société Mall & Market, dont le siège social est situé 18 Rue Troyon 75017 PARIS, représentée par Monsieur Bertrand BOULLÉ en sa qualité de président, en vue d'établir les certificats de conformité attestant du respect des autorisations d'exploitation commerciales pour le département de la Somme ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la Préfecture de la Somme ;

ARRÊTE

Article 1er. – L'article 3 de l'arrêté préfectoral n°HCC/80/2020/12 du 9 septembre 2020 portant habilitation de la société Mall & Market en vue d'établir les certificats de conformité mentionnés à l'article L.752-23 du code de commerce, est modifié comme suit :

« *Les personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation sont les suivantes :*

- *Maud GOUSSEFF ;*

- *Mouna BEN HASSAN ;*

- *Julia VASSELON-GAUDIN ;*

- *Yacine TARIKET »*

Article 2. – La secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Somme.

Amiens, le 03 JAN. 2023

Pour le préfet, et par délégation,
La secrétaire générale

Myriam GARCIA